

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mercredi, 5 octobre 2005 à 21h00 à l'Hôtel-de-ville situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle sont présents :

M. Bruce Campbell, maire, Roger Larose, maire suppléant, les conseillers, Harold McKenny, Jim Coyle, Garry Dagenais, Pierre Lafrance, Brian Middlemiss et William Twolan.

Également présent : Sylvain Bertrand, secrétaire-trésorier.

Ouverture de la séance à 21h20.

**05-10-959**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Voirie
3. Abattoir
4. Levée de la séance

Il est

Proposé par William Twolan  
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

**05-10-960**

**ABATTOIR RÉGIONAL PONTIAC**

Il est

Proposé par William Twolan  
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac fasse connaître à Ottawa Valley Fine Meats Co-op et aux autorités concernées son intérêt à ses installations sur son territoire.

À ces fins, la municipalité désire informer les responsables qu'elle possède les terrains zonés à cet effet et est prête à offrir gratuitement le terrain d'une superficie suffisante pour l'installation de cette entreprise.

Adoptée

**05-10-961**

**RÉPARATION POMPE À LA STATION DE QUYON**

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise une dépense de 18 000,00 \$ pour la réparation de la pompe à la station de pompage d'eau potable à Quyon;

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 1005464

**05-10-962**

**BORNAGE - CENTRE COMMUNAUTAIRE – BEACH BARN**

Il est

Proposé par Harold McKenny  
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise une dépense maximale de 1 000,00 \$ pour le bornage (implantation) de l'éventuel édifice communautaire (Beach Barn) à Quyon.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 1005464

**05-10-963**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est

Proposé par Pierre Lafrance  
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h45 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

**Certificat de disponibilité de crédit / 1005464**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, certifie que la municipalité dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour ces dépenses reliées aux résolutions suivantes: no 05-10-961 et 05-10-962.

---

MAIRE

---

SECRÉTAIRE TRÉSORIER